

# L'ÉGALITÉ DEVANT L'ÉDUCATION, OU L'UTOPIE PAR LES CHIFFRES

Djenidi-Rouag Abla,  
LAPSI - Université Mentouri Constantine

## Résumé

*Le droit à l'éducation est garanti par la Constitution (art 53) et par la Loi de l'orientation sur l'Éducation du 23 Janvier 2008. L'État algérien prend en charge la totalité des dépenses liées à l'éducation des enfants. Le nombre d'établissements scolaires a considérablement augmenté et les chiffres officiels avancés montrent un taux de scolarisation d'enfants de 6 à 16 ans très important et un taux d'encadrement conformes aux normes de l'UNESCO, ce qui indiquerait une nette évolution de la qualité de l'éducation. Cependant, certaines régions seraient nettement moins performantes que d'autres et nous observons également un taux de déperdition scolaire important dès la fin du cycle primaire. Le Ministère de l'Éducation Nationale a pris un certain nombre de mesures pédagogiques et sociales pour lutter contre la déperdition scolaire : aides, bourses, cantines scolaires...*

*Cependant, quelle est l'efficacité de ces stratégies mises en place pour lutter contre les déperditions scolaires ? Les ressources et les moyens sont ils répartis de manière équitable entre les régions, entre les villes et les campagnes ? Les élèves sont ils tous égaux devant l'éducation ? L'examen des chiffres avancés par le MEN met en exergue des faits saillants. Malgré les efforts consentis par l'Algérie en matière de scolarisation, l'analpha-*

*bétisme touche encore les enfants dès l'âge de 10 ans, et la déperdition scolaire reste importante : d'après les statistiques du MEN, 501 508 enfants ont abandonné l'école en Juillet 2008, sur 7 000 000 d'enfants scolarisés en Septembre 2007 (soit 7,14%). Les chiffres du MEN montrent que le taux de participation des filles est de 47% au cycle primaire, de 48,75% au cycle moyen et de 57,87% au secondaire. Cette participation est plus basse dans certaines régions (Sud, Aurès...) et la déperdition scolaire touche plus les filles que les garçons dans ces mêmes zones.*

**Mots clés :** *éducation, moyens, déscolarisation, inégalités, Algérie*

## Introduction

Les référents internationaux recommandent aux gouvernements des différents pays d'œuvrer pour garantir le droit à l'accès à l'éducation pour tous. [*Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), déclaration mondiale sur l'éducation pour tous (1990), convention relative aux droits de l'enfant, Convention sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes, Convention relative aux droits des personnes handicapées (ouverte à la signature en 2007)*]

L'Algérie a manifesté, dans ses référents nationaux (Charte Nationale, Constitution, Loi d'Orientation...) son adhésion aux principes internationaux et déploie de grands efforts en faveur du principe de l'éducation pour tous. L'éducation est une priorité nationale et les objectifs de l'école algérienne sont l'accès et la réussite de tous, sans exception, et la qualité de la formation.

Le droit à l'éducation est garanti en Algérie par la Constitution (art 53) et par la Loi de l'orientation sur l'Éducation du 23 Janvier 2008 qui précise *le caractère obligatoire et gratuit de*

*l'enseignement fondamental ainsi que l'égalité des chances pour tous les enfants sans discrimination fondée sur le sexe, l'origine sociale ou géographique.* L'éducation pour tous suppose une éducation dispensée à tous les âges de l'enfance et au-delà, un nombre suffisant de places dans les écoles ou de possibilités d'apprentissage et l'égalité des chances devant l'éducation.

Pour assurer l'accès à l'éducation pour tous, l'État algérien prend en charge la totalité des dépenses liées à l'éducation des enfants. L'enseignement est dispensé gratuitement à tous les niveaux et obligatoire dans les cycles primaires et moyens. Le cycle secondaire est ouvert et accessible à tous, il est également gratuit. A l'issue de l'enseignement obligatoire, les élèves sortant du système scolaire général sont accueillis dans les centres de formation professionnelle ou peuvent suivre un enseignement à distance.

### I - Les progrès réalisés, ou de l'utopie des chiffres :

L'héritage colonial en matière d'éducation était plus que précaire et se manifestait par des infrastructures insignifiantes, un taux d'analphabétisme supérieur à 85%, un taux de scolarisation très faible dans l'enseignement primaire (20%), un taux de scolarisation dans les différents cycles inférieur à 10%, des disparités importantes entre les villes et les campagnes concernant le taux de scolarisation des enfants en âge d'être scolarisés et une parité à l'avantage des garçons dans les différents cycles d'enseignement (1962 : 61 filles/100 garçons dans le primaire, 43 filles /100 garçons dans le moyen et 28 filles /100 garçons dans le secondaire).

Les mesures et les réformes successives engagées par les pouvoirs publics ont permis de grandes avancées et surtout de répondre à la forte demande en matière d'éducation.

Des ressources financières importantes ont été mobilisées.

**Tableau 1 : Évolution du budget de l'éducation**

Budget (en 1000 DA)	1990	2000	2007
Budget de fonctionnement Éducation	24 953 473	132 753 1 80	235 880 168
Budget de fonctionnement de l'État	84 000 000	985 326 184	1 574 9 43 381
Budget Éducation/Budget État	29,71%	13,47%	14,98%
Cout Élève/fonctionnement	3,92	17,11	30,89
Budget équipement éducation	4 551 364	22 006 000	65 426 000

(Source : annuaire statistique du ministère de l'éducation nationale MEN)

De 1990 à 2007, le budget de fonctionnement de l'éducation nationale a été pratiquement multiplié par 10 et le budget d'équipement par 14, toutefois, le budget de fonctionnement est passé de 30 % à 15 % pendant cette période, ce qui montre la relativité de cette augmentation.

Le Ministère de l'Éducation Nationale a pris un certain nombre de mesures pédagogiques et sociales pour lutter contre l'analphabétisme et la déperdition scolaire. Parmi ces mesures, les plus importantes sont l'évaluation de la formation, la pédagogie de soutien et de remédiation et le conseil en matière d'orientation scolaire et professionnelle. La lutte contre la déscolarisation consiste en un soutien matériel à la scolarisation, soit l'instauration des cantines et du transport scolaires et la gratuité des manuels et fournitures scolaires pour les élèves de milieux défavorisés (dotation de solidarité). Depuis l'année 2000, une prime de scolarité de 2000 DA (portée depuis 2 années à 3000 DA) pour chaque enfant scolarisé, touche 3 000 000 d'enfants démunis, (enveloppe annuelle de 6 milliards de DA pour la prime tandis que 4 milliards de DA

ont servi à l'acquisition de bus pour le transport des élèves notamment dans les zones enclavées). La lutte contre l'analphabétisme a vu de grands progrès avec la Stratégie Nationale d'Alphabétisation pour laquelle ont été alloués des budgets importants (50 milliards de DA).

### Évolution des structures et des effectifs :

Le nombre d'établissements scolaires a considérablement augmenté, de même que le nombre d'apprenants et les effectifs enseignants.

**Tableau 2 : Évolution du secteur de l'Éducation**

		1963-1964	2007-2008
Apprenants	Primaire + collège	1 123 819	6 527 622
	Secondaire	5 823	974 748
	Formation professionnelle	5 600 (1969/1970 )	760 000 (2009)
	Enseignement supérieur	2 981	1 000 831
Structures	Primaire + collège	4 483 (1964/1965)	21 701
	Secondaire	39	1591
	Formation professionnelle	20	1 100 (2009)
	Enseignement supérieur	05 (1964/1965)	57
Enseignants	Primaire + collège	3 050 (1964/1965)	285 247
	Secondaire	1570 (1964/1965)	64 459
	Formation professionnelle	452 (1969/1970)	11 561 (2006/2007)
	Enseignement supérieur	764 (1966/1967)	31 703

(Source : annuaire statistique du ministère de l'éducation nationale MEN)

## Le taux d'encadrement

Le taux d'encadrement est en moyenne conforme aux normes de l'UNESCO selon les chiffres du Ministère de l'Éducation Nationale. Il est en 2008/2009, de 22,83 dans le cycle primaire, de 23,27 dans le moyen et de 14,86 dans le secondaire.

### 1 - L'accès à l'éducation

Les chiffres officiels avancés montrent un taux de scolarisation d'enfants de 6 à 16 ans très important et, ce qui indiquerait, selon ces critères, une nette évolution de la qualité de l'éducation.

#### 1.1 - La scolarisation dans le primaire :

Quatre indicateurs peuvent être pris en considération : les taux bruts et nets d'admission (TBA et TNA) en première année de l'enseignement primaire et les taux bruts et nets de scolarisation (TBS et TBNS 6-12 ans). L'analyse de ces indicateurs permet d'apprécier les évolutions réalisées dans le domaine de la scolarisation sur le plan quantitatif.

**Tableau 3 : Taux d'admission et de scolarisation en 2008/2009**

	<b>Total</b>	<b>Filles</b>	<b>Garçons</b>
<b>TBA</b>	102,94	101,87	103,96
<b>TNA</b>	92,57	91,29	93,80
<b>TBS (6-12ans)</b>	99,58	98,29	99,56
<b>TNS (6-12 ans)</b>	98,10	96,79	98,12

Le TBA représente la proportion des nouveaux entrants en 1<sup>o</sup> année primaire (quel que soit leur âge) sur le nombre total d'enfants âgés de 6 ans. Les enfants qui entrent pour la 1<sup>o</sup> fois à l'école sont plus nombreux que ceux qui ont l'âge légal

d'y entrer : près de 3% des nouveaux entrants sont, soit plus jeunes, soit plus âgés que l'âge légal d'entrée à l'école. Ceci signifierait donc que l'État a la capacité de scolariser tous les enfants en âge d'être scolarisés et même plus.

Le TNA représente la proportion des nouveaux entrants âgés de 6 ans sur le nombre total d'enfants âgés de 6 ans. L'analyse du TBA et du TNA par sexe montre un écart de 2,5 points en faveur des garçons, ce qui signifie que l'on presse davantage les garçons que les filles à entrer à l'école précocement.

Le TBS représente le nombre des élèves inscrits dans l'enseignement primaire par rapport au nombre total des enfants âgés de 6 à 12 ans. Le TNS représente le nombre des enfants âgés de 6 à 12 ans inscrits dans l'enseignement primaire, rapporté au nombre total des enfants de 6 à 12 ans.

Ainsi plus de 98% de la population totale âgée de 6 à 12 ans serait inscrite dans le primaire, néanmoins la population de cet âge non inscrite dans le primaire est estimée à près de 78 000 élèves (qui ne sont pas nécessairement déscolarisés, certains d'entre eux étant déjà au niveau du moyen, d'autres dans des établissements spécialisés).

Le taux d'encadrement moyen dans le cycle primaire est de 22,83 %.

### 1.2 - La promotion du primaire au moyen

L'année 2008/2009 a vu 91 % d'élèves du primaire aller vers la 1<sup>o</sup> AM, (soit 1 426 317) dont 91,3 % de filles et 90,8 % de garçons.

### 1.3 - La promotion du moyen au secondaire

A l'échelle nationale, le taux de promotion du de la 4<sup>o</sup> année moyenne à la 1<sup>o</sup> AS en 2008/2009 est de 66% : il est de 70% pour les filles et de 60% pour les garçons.

## 2 - Les conditions de scolarisation :

Les actions engagées par l'Algérie pour améliorer les conditions de travail scolaire sont très importantes et concernent aussi bien les équipements, les activités sportives, la santé, la sécurité à l'école... Nous avons choisi de présenter l'évolution du réseau de cantines scolaires, celle du régime de demi pension et d'internat, et celle du transport scolaire, mesures de soutien importantes à la scolarité, qui contribuent à protéger l'enfant des dangers de la rue, et à améliorer la nutrition des enfants issus de familles pauvres.

### 2.1- Les cantines scolaires :

Le réseau des cantines scolaires intégré dans les écoles primaires a plus que doublé au cours des dix dernières années et l'augmentation substantielle des crédits de fonctionnement des cantines a largement contribué à cette évolution des cantines scolaires : il a été multiplié par 15 en moins de 10 ans.

#### Évolution des cantines scolaires dans le primaire

Années	Cantines	Bénéficiaires	Taux de couverture	Budget en Milliards de dinars
1999/2000	4589	600 434	12,45%	0,462
2004/2005	8 422	1 660 253	35,68%	3,9
2008/2009	11 622	2 670 227	66,64%	11.92

### 2.2 - Le régime de demi pension et d'internat

Le régime de la demi pension au niveau de l'enseignement moyen et secondaire a connu un accroissement significatif, tandis que le nombre d'internes se réduit du fait que l'accroissement du nombre d'établissements réduit la distance au lieu de résidence des élèves.



Tableau 4 - Évolution de la demi pension et de l'internat

	2007	2008	2009
Élèves demi pensionnaires	627 040	772 154	984 186
Élèves internes	105 520	92 608.	84 537
Total des dépenses (demi pension + internat)	6, 590 517 560 Milliards de Da	7, 033 312 762 Milliards de Da	14, 737 867 723 Milliards de Da

### 2.3 - Le transport scolaire

Le transport scolaire gratuit peut aider à la lutter contre la déscolarisation, surtout en zone rurale. Jusqu'à 2004, du ressort du Ministère de l'emploi et de la solidarité, il a également été pris en charge par le Ministère de l'intérieur. Le parc des bus scolaires comprend 3 508 bus en 2008 (2 302 bus représentent la dotation du Ministère de l'Intérieur et 1 206 bus du Ministère de la solidarité).

700 000 élèves tous cycles confondus en bénéficient dont 200 000 pour le primaire, 300 000 pour le moyen et 200 000 pour le secondaire.

Tous les chiffres présentés montrent les grands progrès réalisés en matière d'éducation. A cela s'ajoute une évolution importante du nombre d'infrastructures sportives au sein des établissements scolaires. La santé scolaire a connu une réorganisation importante sous la forme des UDS (Unités de Dépistage et de Suivi) qui prennent en charge la couverture sanitaire dans les établissements scolaires. En 2010, il existe 1703 UDS, encadrées par 2051 médecins, 1887 chirurgiens dentistes, 585 psychologues et 2480 paramédicaux.

Cependant, quelle est l'efficacité de ces stratégies mises en place pour lutter contre les déperditions scolaires ? Les ressources et les moyens sont ils répartis de manière équitable

entre les régions, entre les villes et les campagnes ? Les élèves sont ils tous égaux devant l'éducation ? L'examen des chiffres avancés par le Ministère de l'Éducation Nationale met en exergue des faits saillants.

## II - La réalité des chiffres

Malgré les efforts consentis par l'Algérie en matière de scolarisation, l'analphabétisme touche encore les enfants dès l'âge de 10 ans, selon les données officielles. Le taux d'analphabétisme relatif à la tranche d'âge de 15-24 ans (RGPH 2008) est de 6,19%. Cette population aurait due être inscrite en 1<sup>o</sup> année primaire entre les années 1990 et 1999. Rappelons aussi que l'UNESCO considère que tout individu qui n'atteint pas la 5<sup>o</sup> année primaire est voué à retomber dans l'analphabétisme. Or, 6,12% des élèves qui entrent pour la 1<sup>o</sup> fois à l'école n'atteindront pas le niveau de la 5<sup>o</sup> année primaire et constituent un potentiel d'analphabètes.

Il reste encore en 2008-2009, 78 000 enfants de 6 à 12 ans non inscrits à l'école : ce sont essentiellement des enfants dits vulnérables, difficiles à identifier avec exactitude (enfants de la rue, enfants handicapés, enfants de parents très démunis, filles de zones rurales...)

### 1 – La qualité de l'éducation :

Nous avons défini la qualité de l'éducation à l'aide d'indicateurs : la déperdition scolaire, le taux de promotion, le taux de survie des cohortes et les performances des élèves.

La déperdition scolaire reste importante et ce d'après les statistiques même du Ministère de l'Éducation Nationale :

- 501 508 enfants ont abandonné l'école en Juillet 2008, sur 7 000 000 d'enfants scolarisés en Septembre 2007 (soit 7,14%), parmi lesquels :

- 5 455 à la fin de la 1<sup>o</sup> année primaire
- 70 689 à la fin du cycle primaire.
- une déperdition de près de 275 000 à la fin du cycle moyen et
- 156 000 à la fin du cycle secondaire.

Concernant le rendement interne du système scolaire, il y a une grande faiblesse du taux de promotion dans tous les cycles d'enseignement. Celui-ci n'atteint pas 90% dans le cycle primaire. Le nombre de redoublants a dépassé le un million en 2008-2009 (39% sont des filles et 61% des garçons). Les taux de redoublement les plus élevés sont observés en 1<sup>o</sup> AM (24%) et en 3<sup>o</sup> AS (25%).

Les taux de survie sont très faibles. Sur 100 élèves qui entrent en 1<sup>o</sup> année primaire, 91 parviendront en 1<sup>o</sup> AM, sans avoir redoublé, ou après avoir redoublé une ou plusieurs fois (89 filles et 93 garçons) et 55% sans redoublement. 51,74% passent en 1<sup>o</sup> AS avec redoublement et moins de 15% sans redoublement. 27,36% obtiennent le baccalauréat et 4% sans redoublement. Ce qui signifie que sur une cohorte de 100 élèves qui entrent à l'école pour la première fois, 4 seulement obtiendront le baccalauréat sans retard.

L'analyse des performances des élèves fait ressortir que les taux de réussite aux examens de fin de cycle sont faibles puisque près de la moitié des candidats ne décrochent pas les diplômes du BEM et du Baccalauréat. L'examen d'entrée en 6<sup>o</sup> montre des notes très basses en langue française ; au BEM, à l'exception de l'éducation islamique où les notes sont élevées, les autres moyennes sont très faibles et tournent autour de 10. Les performances en mathématiques sont très faibles et enregistrent une baisse notable par rapport aux notes de l'examen d'entrée en 6<sup>o</sup>. En 2007, même la moyenne des élèves admis

au BEM se trouve en deçà de 10. Les résultats en sciences et en mathématiques des élèves algériens ayant participé à l'évaluation internationale TIMSS (Trends in International Mathematics and Science Study) en 2007 sont nettement en dessous de la moyenne internationale et les élèves de 2°AM étaient devancés par le Bahrein, l'Égypte, le Liban, la Syrie, et la Tunisie, alors que les élèves de 4° AP ont devancé les élèves des autres pays arabes (ce qui signifie que la baisse de niveau apparaît surtout dans le cycle moyen).

## 2 - Les disparités filles-garçons :

### 2.1 - La parité chez les nouveaux entrants :

L'examen des taux nets d'admission et de scolarisation au primaire montre une disparité à l'avantage des garçons en matière de 1° admission à l'école : près de 94 filles pour 100 garçons parmi les nouveaux entrants. **Les garçons entrent plus précocement que les filles à l'école.**

La parité chez les nouveaux entrants au moyen est de 91 filles pour 100 garçons. **Les garçons sont plus nombreux que les filles à avoir accès à l'enseignement moyen.** Au niveau du secondaire, elle passe à 142 filles pour 100 garçons à l'entrée au lycée.

### 2.2 - La parité chez les élèves inscrits :

Concernant la scolarisation des filles, les chiffres du Ministère de l'Éducation Nationale montrent que le taux de participation des filles est de moins de 45% au cycle primaire, (soit moins de 90 filles pour 100 garçons) de 48,75% au cycle moyen (95 filles pour 100 garçons) et de 138 filles pour 100 garçons au secondaire.

### 2.3 - L'abandon scolaire

L'abandon reste très important dans les différents cycles d'enseignement. Il montre des disparités selon le niveau et le sexe. Il est de 6.68%, soit 501 508 élèves en Juillet 2008 : 5.87% pour les filles et 7.48% pour les garçons.

Tableau 5 - Taux d'abandon au cycle primaire :

	Garçons	Filles	Total
1°AP	0.69%	0.94%	0.81%
2° AP	0.84%	1.06%	0.94%
3° AP	1.06%	0.88%	0.97%
4° AP	3.36%	2.33%	2.87%
5° AP	1.88%	3.38%	2.59%
Total	1.61%	2.01%	1.80%

Cette disparité entre filles et garçons peut s'expliquer par les attitudes des familles qui sont moins tolérantes au redoublement des filles qu'à celui des garçons et qui peuvent encourager ou même obliger les filles à rester à la maison en cas d'échec. **Les filles qui redoublent quittent plus facilement l'école que les garçons.**

Au cycle moyen, le taux d'abandon est de 10,59%, soit de 7.63% pour les filles et 13.45% pour les garçons.

Au secondaire, le taux d'abandon est de 16%, 14.52% pour les filles et 18.10% pour les garçons.

### 3 – Les disparités selon les régions

Nous devons relever de grandes disparités entre les régions (Sud, Hauts plateaux et Nord), mais aussi dans beaucoup de cas, des disparités selon les wilayas. C'est ainsi que, si certaines wilayas ont un taux de scolarisation des 6 ans de 100%, d'autres ne totalisent que 78% : Tamanrasset, Djelfa, Tindouf,

mais aussi Souk Ahras.

Concernant le taux de participation des filles dans le primaire, celui-ci connaît de grandes disparités selon les régions : Dans les wilayas du Nord, du Sud Est et les Hauts plateaux Est, ce taux de participation est proche, voire supérieur à la moyenne nationale (93%). C'est surtout dans les wilayas du Grand Sud (Tamanrasset et Illizi : 87,75%), les Hauts Plateaux Ouest : 89,93% et les Hauts Plateaux Centre 91% ainsi que le Sud Ouest (91,76%) qu'il est en deçà du taux national. Dans certaines wilayas de ces régions, ce taux va jusqu'à 68% (Ghardaïa).

Le taux de participation des filles au moyen connaît aussi de grandes variations selon les régions : 76% dans le grand Sud, 87% dans le Sud Est, 89% dans le Sud Ouest, 88% dans les Hauts Plateaux Est.

Le taux d'encadrement dans le primaire reste nettement supérieur à la moyenne nationale dans certaines régions : 25,88% dans les Hauts Plateaux Centre et 26,55% dans le Sud Est, alors que le ratio national est de 22,83%. Il en est de même pour le moyen, où les mêmes régions ainsi que les Hauts Plateaux Est connaissent un ratio élève/enseignant plus élevé que la moyenne nationale.

Les divisions pédagogiques atteignent des tailles très grandes dans certaines régions et certaines wilayas connaissent des classes de 34 élèves dans le primaire (Djelfa, Laghouat, Tindouf, Ouargla, Ghardaïa, Alger) et de 43 élèves dans le moyen (Adrar, Chlef, Tissemsilt, Ain Defla, Ouargla, Djelfa, Tamanrasset). Les écoles primaires sont utilisées à 110% de leur capacité, et à 120%, voire à 130% dans certaines wilayas des Hauts Plateaux Centre et Est. La double vacation persiste au primaire, ce qui signifie qu'il n'est pas encore possible d'affecter une salle de classe à une division pédagogique et de permettre l'atteinte d'une éducation de qualité.

Le taux de promotion des élèves en 2008/2009 est plus bas dans la région du Grand Sud, suivi par les Hauts Plateaux Centre et Ouest et le Sud Ouest. Le taux de redoublement est plus élevé dans le Grand Sud, les Hauts Plateaux Centre et le Sud Ouest.

Le taux d'abandon le plus élevé au primaire est observé à Tamanrasset, à Biskra, Illizi, Ghelizane et Djelfa. Au moyen, il est observé à Tamanrasset, à Alger Ouest et à Medéa. Concernant les filles, il est très accentué dans ces régions.

L'année 2008/2009 qui a vu un taux de réussite au baccalauréat de plus de 52 %, a vu Laghouat enregistrer 20 %, Adrar 29 %, et Béchar 30 %.

## Discussion

L'évolution du système éducatif est largement mise en évidence par les chiffres globaux du MEN, lesquels ne reflètent cependant pas la réalité dans une première lecture. C'est l'analyse des distributions des chiffres par sexe et par région qui permettent de faire ressortir les défaillances importantes et révèlent la difficulté à maîtriser réellement la qualité de l'éducation.

De manière générale, nous pouvons dire que la qualité de la formation est encore loin des objectifs fixés par l'État et que l'accès à l'éducation n'est pas encore garanti pour tous. Les disparités entre filles et garçons sont importantes et celles entre régions encore plus. La participation des filles est plus basse dans certaines régions du Sud et des Hauts Plateaux. La déperdition scolaire reste très grande et touche plus les filles que les garçons dans ces mêmes zones. Chaque enfant ne bénéficie pas encore de son droit à l'Éducation en Algérie.

Le droit à l'éducation est garanti par l'article 53 de la Constitution, ainsi que le caractère obligatoire du cycle fondamental

au bénéfice des enfants de 6 à 16 ans qui est précisé par le Loi d'Orientation. Cette obligation n'est pas effective dans la mesure où la parité filles/garçons n'est pas respectée, notamment en zone rurale. Toutes les filles ne sont pas scolarisées en zone rurale. Les causes les plus apparentes à ces manquements sont en relation avec les disparités du niveau de développement des différentes régions et les conditions économiques et culturelles des familles qui créent des attitudes peu favorables à l'éducation pour tous.

Concernant la qualité de l'éducation, il nous faut d'abord remarquer la faiblesse de la qualité de l'éducation de manière générale, certaines régions restant nettement moins performantes que d'autres lorsqu'on examine les résultats au baccalauréat et au BEM, la promotion des élèves, le taux de survie des élèves jusqu'au Baccalauréat... La qualité de l'éducation reste tributaire des conditions de scolarisation relatives aux infrastructures, à l'encadrement, aux moyens didactiques et pédagogiques répartis actuellement de manière inéquitable. Cette inégale répartition des conditions de scolarisation engendre des disparités interrégionales, interwilayales, voire même inter communales qui influent négativement sur la qualité de l'éducation. Dans certaines régions, les conditions optimales, voire même les conditions moyennes d'encadrement sont loin d'être atteintes. De plus, la formation des enseignants, pivot central d'une éducation de qualité reste peu efficace. L'environnement socio professionnel des enseignants est peu valorisant et entraîne une perte des valeurs traditionnelles liées à l'école, qui se traduit par la généralisation des cours privés payants à tous les cycles de l'enseignement.



**Références bibliographiques :**

- Boussena M. et all, 2009, Rapport de l'Analyse de la situation de l'Éducation en Algérie (pour l'Unicef).
- Ministère de l'Éducation Nationale, (Juin 2009) Annuaire Statistique du MEN.
- ROUAG et all, 2009, « Mapping des dispositifs de protection de l'enfance », étude commanditée par l'UNICEF Alger.
- UNICEF, Analyse de la situation « Enfants et femmes en Algérie », version préliminaire, 2010.
- Direction des Statistiques, MEN, Indicateurs Nationaux 2008/2009.
- Direction des Statistiques, MEN, Historique 1962-2009.

